

Mairie de Lantenay

Conseil municipal

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 11 FEVRIER 2019

Convocation du : 06/06/2019

Présents : H. LEROY, A. PERTREUX, O. ADAMOWICZ, S. GILGENKRANTZ, A. GUILLOT – SUDAN, F. RONDOT

Excusés : D. BRUNET, J.P. MIALON, C. PELLEGRINI, A. SAVRE

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE M. LE MAIRE

1) Emplois permanents

Suite à la démission de Mme Sylvie MOREL, employée en charge de la cantine-garderie, la commune procède à une réorganisation de l'emploi du temps de ses agents, afin de réaliser des gains de productivité (économie d'environ 7h de travail par semaine, annualisées). La modification du tableau des emplois permanents qui en résulte est adoptée à l'unanimité. Pour remplacer Mme MOREL, la commune de LANTENAY a recruté Madame Maria PEREIRA en CDD, pour 13,50 h par semaine, jusqu'à la fin de l'année scolaire.

2) Délibération RGPD

Dans le cadre de la RGPD (Règlementation Générale de Protection des Données), toutes les communes doivent désigner un référent informatique. La recherche d'un tel référent s'avère particulièrement compliquée, notamment pour les petites communes. HBA propose de procéder à un appel d'offre en vue de recruter ces référents. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la création du groupement de commande, coordonné par HBA.

3) Délibération Indemnités élus

Le Conseil Municipal est informé de la modification de l'indice terminal de la Fonction Publique, qui passe de 1022 à 1027. Il la valide à l'unanimité.

4) Suivi des travaux

- Bâche incendie : Les travaux sont terminés, des essais ont été effectués et se sont avérés satisfaisants. La bâche incendie est désormais opérationnelle, et assure la couverture incendie du TREMBLAY.
- Éclairage public : En raison de contraintes budgétaires fortes, la totalité du projet de rénovation et d'extension du réseau d'éclairage public ne pourra probablement pas être menée à bien. La commune prévoit d'abandonner notamment les parties suivantes :
 - Pose de lampadaires le long de la route du TREMBLAY, en contrebas du lotissement ;
 - Point lumineux à l'extrémité de la rue des tilleuls ;
 - Point lumineux en face du terrain de foot.

L'éclairage du chemin de la Bêchée est en revanche déclaré prioritaire.

Il ne sera peut-être possible de financer cette partie cette année.

L'éclairage du lotissement « du Tremblay » appartient aux copropriétaires.

Un nouveau chiffrage des travaux va être demandé au SIEA.

5) Délibération Dotation budgétaire pour la bibliothèque

Le Conseil Municipal avait déjà donné son accord pour allouer chaque année une somme à la bibliothèque, lui permettant d'acheter des livres. À l'unanimité, il prend une délibération confirmant cette décision.

6) PLUiH

HBA a transmis son projet à la commune de LANTENAY, mis à jour après les remarques des élus.

- Les logements sociaux ont été supprimés dans la zone à urbaniser ;
- La commune avait demandé que les maisons de la zone à urbaniser aient au plus un étage ; cette demande n'a été satisfaite qu'à l'intérieur du cône de vue.
- Une impasse a été prévue dans le lotissement. Le Conseil Municipal formule des réserves quant à la pertinence de cette impasse, en raison des difficultés qu'elle risque d'engendrer à l'occasion des déneigements ou du ramassage des poubelles.

7) Situation de trésorerie

- 163 729,37 €